

Analyse de l'accessibilité des publics au musée de l'Orangerie

M1 Culture et Communication

Cours sur les Publics spécifiques de Mme Françoise HACHE-BISSETTE

Guillaume CUGNET

Tae Eun KIM

Sommaire

Historique de l'Orangerie (page 3)

1) Introduction et présentation de la législation (page 4)

2) Les dispositifs présentés sur le site internet (page 5)

3) Enquête et confrontation des informations à la pratique (page 7)

4) Conclusion (page 16)

Références (page 17)

Historique du musée de l'Orangerie

L'Orangerie est construite au bout du jardin des Tuileries en 1852 dans le but d'abriter des orangers pendant l'hiver. Ce n'est qu'en 1922 que le bâtiment expose de manière permanente des œuvres d'art. La première étant les *Nymphéas*, œuvre de Claude Monet sur plusieurs panneaux qui constituent encore aujourd'hui une attraction majeure du musée. D'abord rattachée au musée du Luxembourg (en 1927), ensuite au Louvre en 1930, elle constitue avec le Jeu de Paume le lieu accueillant les collections impressionnistes à partir de 1945. Après l'acquisition de la collection Jean Walter et Paul Guillaume et suite à plusieurs campagnes de travaux, l'Orangerie devient un musée national indépendant en 1984. Au début des années 2000, de nouveaux travaux importants sont effectués. Depuis 2010, l'Orangerie est rattachée à l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie. Le musée de l'Orangerie accueille aujourd'hui toujours les *Nymphéas* et la collection Jean Walter et Paul Guillaume de manière permanente, tandis que les collections impressionnistes figurent à quelques pas de là sur l'autre rive, au musée d'Orsay. L'Orangerie accueille également des expositions temporaires, comme la Peinture américaine des années 1930 « The Age of Anxiety ».

1) Introduction et présentation de la législation

Le musée qui est défini, par le Conseil international des musées depuis le 24 août 2007, comme une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation, est classé en établissement recevant du public. S'il est ainsi, le musée doit être bien accessible à tous les publics, notamment aux publics spécifiques.

Le public spécifique concerne deux catégories différentes : le public éloigné et le public empêché. Le premier type de public spécifique résulte de la distance géographique, de l'éloignement social comme la pauvreté et des difficultés culturelles, telles que l'illettrisme, l'analphabétisme, l'illectronisme ou la non francophonie. D'autre part, la deuxième catégorie se divise en trois types de publics dont le public hospitalisé, incarcéré et handicapé, quel que soit le handicap physique, moteur, sensoriel comme visuel ou auditif, mental, psychique, cognitif ou le pluri/polyhandicap. Certes, il est plus important d'élargir la notion de handicap au-delà de l'altération anatomique ou fonctionnelle, aux « personnes en situation de handicap » plus nombreuses et qui éprouvent des difficultés considérables dans les actes de la vie quotidienne.

À l'égard du public handicapé, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose la réglementation. Elle légifère sur l'accessibilité généralisée en signalant que l'accessibilité est une condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale. Ainsi rend-elle obligatoire l'accessibilité à toute la chaîne du déplacement afin que la personne handicapée puisse accéder à tous les bâtiments recevant du public et évoluer de manière continue, sans rupture. Cette mise en accessibilité des bâtiments et des transports est obligatoire dans un délai maximum de 10 ans. La loi fixe à la fois des obligations de résultats et de délais à respecter en limitant les possibilités de dérogation.

Pour les ERP (Établissement recevant du public), le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014, Art. R. 111-19-7, prévoit la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations dans des conditions normales de fonctionnement pour les personnes en situation de handicap. Quant aux ERP non conformes aux règles d'accessibilité, ils sont tenus de s'inscrire à un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité.

L'accessibilité de ces établissements et de leurs abords concerne les cheminements extérieurs, le stationnement des véhicules, les conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments, les

circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments, les locaux intérieurs et les sanitaires ouverts au public. Les portes, les sas intérieurs et les sorties, les revêtements des sols et des parois, les équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs susceptibles d'y être installés sont également inclus dans le texte. Nous allons les examiner, par la suite, dans le cas du musée de l'Orangerie.

2) Les dispositifs présentés sur le site internet

Aujourd'hui considéré comme la source première d'information, le site internet des établissements recevant du public doit être aussi bien accessible à tous les publics. Il aide, entre autres, les publics empêchés à préparer leurs visites en tenant compte des besoins de chacun. Alors qu'il est souvent difficile de trouver l'onglet de l'accessibilité sur les sites internet des institutions, le site web du musée de l'Orangerie est bien accessible aux besoins des publics empêchés au niveau de la visibilité. Une fois sur la page d'accueil, la rubrique de visite est bien simplifiée via neuf onglets rédigés en gros caractères. L'onglet de l'accessibilité se trouve en cinquième position, succédant aux informations pratiques et aux onglets des trois types de publics (les adultes, les enfants et la famille, les scolaires et les périscolaires).

Afin d'informer sur les équipements et le service pour les publics handicapés, le site internet du musée de l'Orangerie est bien attentif à son vocabulaire en mentionnant « les personnes en situation de handicap », plutôt que « les handicapés ». Les informations sont mises en place suivant les cinq types de handicap, qui sont : les visiteurs à mobilité réduite, les visiteurs mal-voyants ou non voyants, les visiteurs mal-entendants, les visiteurs sourds et les visiteurs en situation de handicap mental ou psychique.

Concernant le premier type de visiteur, il indique la possibilité de stationner un véhicule à proximité immédiate du musée. Il est également inscrit que l'auditorium permet d'accueillir trois personnes en fauteuil roulant. En outre, il serait judicieux que le plan du bâtiment soit joint pour que les visiteurs à mobilité réduite puissent appréhender l'aménagement du musée. Pour les déficients visuels, le musée de l'Orangerie souligne le service « Souffleurs d'Images », en partenariat avec le CRTH (Centre recherche théâtre handicap), dont le principe est que des étudiants en art ou des artistes accompagnent les visiteurs mal ou non voyants en leur livrant les informations nécessaires pour accéder aux œuvres présentées. Quant aux déficients auditifs, le site renseigne sur des boucles magnétiques et des applications en LSF (langue des signes française). Pour la dernière exposition

temporaire *La peinture américaine des années 1930*, les visites en LSF ont été organisées une fois par mois. Par rapport aux handicaps mentaux ou psychiques, le site web explique que les conférenciers sont formés pour adapter leur discours et les parcours de visite, cependant il semble que cette application ait besoin de plus se concrétiser, de manière à ce que les visiteurs en situation de handicap mental ou psychique et leurs accompagnants soient rassurés sur leurs visites.

L'onglet suivant de l'accessibilité correspond au relais du champ social. Il fournit le formulaire de réservation en vue de sensibiliser les publics et d'organiser les visites thématiques adaptées à leurs besoins comme la visite guidée gratuite ou des ateliers. Il est à noter que ce dispositif concerne cinq à vingt-cinq personnes, avec l'accompagnement d'un(e) conférencier(ère) de la RMN-Grand Palais sensibilisé(e) à l'accueil des publics du champ social. Le fait que la journée du mardi soit dédiée à l'accueil de publics issus d'associations (CRTH, association Valentin Haüy, IPIDV clair-obscur, etc.) permet au musée de régulièrement organiser des visites tactiles et descriptives. Une vingtaine d'œuvres reproduites sur des planches tactiles sont disponibles.

Hors les murs, le musée de l'Orangerie organise des conférences et ateliers pour les publics éloignés ou empêchés. Une collaboration est mise en place avec différentes structures carcérales (maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, maison d'arrêt de Villepinte, centre de détention de Melun etc...) pour un travail orienté sur le questionnement et la future réinsertion des détenus (mais également disponible pour le personnel). L'Orangerie travaille également avec le Louvre et le Théâtre des Amandiers dans le cadre de missions culturelles à la maison d'arrêt de Nanterre. Le secteur hospitalier n'est pas non plus ignoré par les actions du musée : l'hôpital pédiatrique de Bullion (qui accueille des enfants scolarisés) et l'hôpital de la Salpêtrière sont partenaires de l'Orangerie pour des conférences et ateliers à destination des patients. Un projet est en cours pour élargir les activités au personnel. La page du relais du champ social met l'accent sur la mission « Vivre Ensemble » pilotée par le Ministère de la Culture et de la Communication depuis 2004 qui regroupe une trentaine d'établissements culturels en vue de l'élargissement des publics. L'objectif de ce groupe est d'aller à la rencontre des publics peu familiers des institutions culturelles et ainsi de lutter contre les discriminations dans le domaine de la culture. Par le biais de la mutualisation des ressources et des contacts, les établissements travaillent avec des personnes-relais intervenant dans le champ social. Les informations de cette page sont bien concises avec les documents annexes appropriés et le contact de la chargée du champ social. Certes, il semble impropre que les catégories à cocher dans le formulaire de la demande de réservation d'un groupe spécifique se divisent en champ social ou handicap, car le groupe en situation de handicap fait partie du champ social. Une telle distinction devient source de rétrécissement de la notion de handicap.

3) Enquête et confrontation des informations à la pratique

Lors de notre visite du musée de l'Orangerie, plusieurs détails ont retenu notre attention concernant la capacité de l'établissement à accueillir les publics spécifiques. Situé au bout du jardin des Tuileries, l'édifice de l'Orangerie est en hauteur. Pour les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent emprunter les escaliers du jardin, une seule solution d'acheminement est possible : la rampe d'accès principale, peu après l'entrée du jardin face à la place de la Concorde. La qualité du sol à cet endroit est extrêmement mauvaise sur cette rampe, qui plus est un peu abrupte. On constate notamment d'importants cratères et autres déformations liées au ruissellement, sur un sol composé de graviers sableux (voir illustration 1). Il est possible de stationner un véhicule à proximité immédiate du musée, dans le jardin, en contactant au préalable le musée par mail ou par téléphone. Cependant, cette solution est exclue dans le cas d'une visite non programmée un minimum à l'avance (le jardin des Tuileries dépendant du Louvre, les autorisations requièrent quelques manœuvres administratives).



Illustration 1: Rampe d'accès par le jardin des Tuileries

Une fois arrivé en face du musée, les visiteurs à mobilité réduite sont renvoyés sur la gauche par un panneau leur étant destiné. À peine à 15 mètres de l'entrée principale se trouve une large porte de plein pied, respectant tout à fait les dimensions nécessaires à la circulation de visiteurs en fauteuil roulant par exemple (voir illustration 2). Les visiteurs aveugles et malvoyants peuvent quant à eux accéder à l'entrée principale, qui comporte 3 marches correctement indiquées par un sol

rugueux et peint en jaune pour une meilleure visibilité (voir illustration 3). Un point négatif est néanmoins à faire remarquer. En cas de longue file d'attente, la porte de plein pied destinée aux personnes à mobilité réduite serait obstruée.



Illustration 2: Porte d'entrée pour personnes à mobilité réduite



Illustration 3: Escalier extérieur aménagé

Une fois à l'intérieur du musée et les contrôles de sécurité effectués, nous arrivons au vestiaire. Ici, tout semble optimisé pour les visiteurs à mobilité réduite : la hauteur du bureau est suffisamment basse pour les visiteurs en fauteuil roulant. Autre point positif : le musée propose de prêter des fauteuils roulants pour se mouvoir le temps d'une visite. Il suffit de le demander au vestiaire.

Comme il était indiqué sur le site internet que les audioguides sont disponibles gratuitement pour les malvoyants et les aveugles, nous nous sommes renseignés au guichet des audioguides. Le personnel sur place n'avait pas l'air correctement informé de ces modalités, car on nous a rétorqué que l'audioguide est payant à hauteur de 5 euros et ce pour tous les visiteurs. En revanche, des logos indiquant les boucles magnétiques figurent bien à l'endroit des différents guichets comme précisé sur le site internet du musée. Après avoir acheté le ticket, direction les salles qui abritent les Nymphéas, attraction majeure de l'Orangerie. Pour y accéder, il faut traverser une petite passerelle, légèrement en pente. Cette pente qui n'est certes pas abrupte n'est aucunement indiquée pour les visiteurs non voyants, ce qui peut poser un problème d'équilibre. Les deux entrées aux Nymphéas sont suffisamment larges pour accueillir des personnes à mobilité réduite. Une fois arrivé dans la première salle des Nymphéas, un sol d'une qualité différente vers le centre peut servir de repère aux malvoyants et aveugles, et une large banquette au centre permet aux visiteurs de se reposer ou de

contempler les toiles (voir illustration 4). La deuxième salle possède des infrastructures similaires. Les indications correspondant à la bande magnétique sont également présentes sur le circuit autour des Nymphéas pour renseigner les visiteurs mal entendants. Un autre atout propre à tout le rez de chaussée est la clarté des lieux. Situé sous la grande verrière de l'Orangerie, le musée bénéficie d'une lumière naturelle omniprésente et contrastée, ce qui est un avantage pour les visiteurs malvoyants. Les équipements apparaissent également contrastés (gris foncé pour les bureaux, sol plus sombre au centre des salles des Nymphéas).



Illustration 4: Intérieur de la deuxième salle des Nymphéas

Pour la suite du parcours, il faut descendre au sous-sol (étage -2). Le temps de la descente, deux parcours sont possibles : l'ascenseur disponible pour les visiteurs à mobilité réduite, les escaliers pour les autres visiteurs. Les escaliers (deux fois 20 marches) sont équipés d'un marquage tactile (sol rugueux) en haut et en bas des marches. De plus, chaque bord de marche est renforcé par un dispositif antidérapant (voir illustration 5).

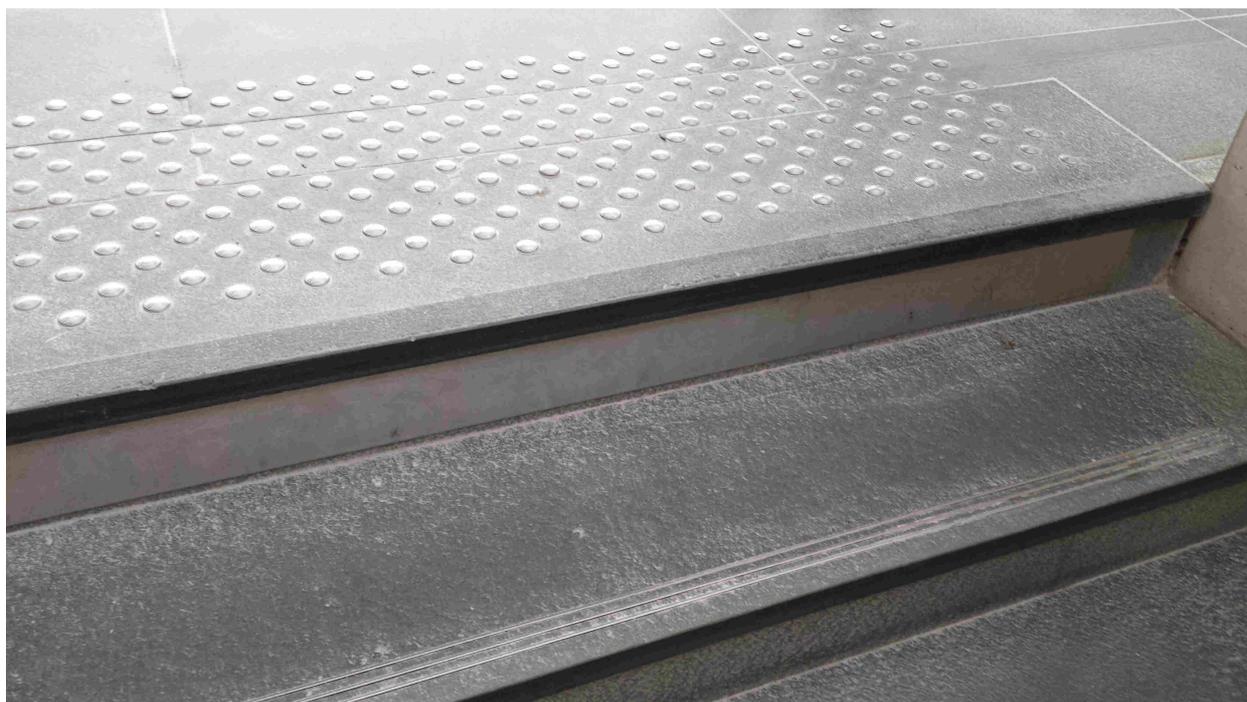


Illustration 5: Détail de l'escalier aménagé

Un logo assez discret situé à droite des escaliers indique l'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Il faut se diriger vers un couloir tout juste assez large pour faire passer un fauteuil roulant. En face de l'ascenseur, l'espace est vraiment très restreint et permet difficilement à une personne en fauteuil d'effectuer une rotation (voir illustration 6). Il en va de même pour la largeur de la porte de l'ascenseur, réduite au minimum (80cm). La cabine de l'ascenseur quant à elle ne peut pas accueillir plus d'un fauteuil à la fois (elle peut accueillir une personne en fauteuil et un accompagnateur). Deux points positifs sont cependant à prendre en compte : des indications en braille figurent aux côtés des boutons du choix des étages (mais pas sur les boutons relatifs à la sécurité en cas de panne de la machine), et un signal sonore indique les étages. Aucun problème concernant la précision d'arrêt de l'ascenseur : il n'y a pas d'écart de hauteur entre la cabine et le sol de l'étage. Au sous-sol (étage -1 et -2), l'espace en face de l'ascenseur est amplement suffisant pour effectuer un demi-tour facilement, contrairement au rez de chaussée. Une fois arrivé au sous-sol par l'ascenseur, le visiteur peut rejoindre le couloir d'exposition en passant par une porte fermée. La porte est contrastée avec le reste et suffisamment large. Un bouton indique l'ouverture automatique pour les visiteurs à mobilité réduite (voir illustration 7). Ce bouton fonctionne pour rejoindre l'exposition, cependant le bouton présent de l'autre côté de la porte n'était pas fonctionnel le jour de notre visite. De même pour le bouton censé ouvrir le porte de l'auditorium (de part et d'autre de la porte cette fois-ci).



Illustration 6: Entrée et intérieur de l'ascenseur



Illustration 7: Bouton d'ouverture automatique

Un logo indique encore une fois la présence de boucle magnétique sur la porte principale de l'auditorium, ce qui est un point positif pour les mal-entendants appareillés. Une fois à l'intérieur de la salle, le visiteur est plongé dans le noir. La salle est légèrement en pente sans que cela soit indiqué au sol. De part et d'autre des rangées de sièges figurent de faibles éclairages à quelques centimètres du sol, pouvant aider les malvoyants à se repérer dans l'espace obscur. Une vidéo est projetée à l'écran, accompagnée de commentaires audio. Des sous-titres en anglais figurent également à l'écran, cependant la vidéo n'est pas sous-titrée en français pour les malentendants et l'audiodescription n'est pas disponible pour le contenu de cette salle.

En face de la porte principale de la salle audiovisuelle se trouve la porte des toilettes, suffisamment large pour laisser circuler les personnes à mobilité réduite mais ne disposant d'aucun système d'ouverture automatique. Après une pièce intermédiaire, les toilettes se divisent entre l'espace dédié aux hommes et celui pour les femmes. Chaque espace est équipé d'une cabine correctement équipée pour les personnes à mobilité réduite : espace de rotation suffisant, WC bas avec rampe de soutien, lavabo et sèche-mains à hauteur accessible (voir illustration 8). Nous remarquons la présence d'un espace dédié au changement des couches pour les bébés, mais exclusivement présent dans les toilettes des femmes.



Illustration 8: Intérieur des WC (hommes) pour personnes à mobilité réduite

La suite de la visite s'effectue par le long couloir et les salles d'exposition du sous-sol, où nous sommes actuellement (-2). L'espace dédié aux expositions temporaires est fermé le jour de notre visite, faute de contenu proposé à cette période. Tout l'espace dédié à l'exposition permanente (collection Jean Walter et Paul Guillaume) est facilement accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à de vastes salles et de larges ouvertures. A noter également la présence de chaises et l'absence d'obstacles à la circulation. De bons contrastes entre la couleur du sol et celle des murs peuvent faciliter la visite de malvoyants.. Un défaut d'accessibilité est toutefois à relever : la reproduction miniature de l'appartement du collectionneur se trouve dans des niches en hauteur (environ 1,60 mètre), impossible à observer pour des visiteurs en fauteuil roulant par exemple (voir illustration 9). Une partie emblématique des œuvres dispose de contenu accessible par boucle magnétique, et aussi en audiodescription à l'aide de l'audioguide. Cependant ces procédés ne sont pas disponibles pour le reste des œuvres exposées, ce qui devrait donc être amélioré. De plus, les plaquettes donnant des informations sur les œuvres ne sont pas traduites en braille et les textes sont rédigés en petits caractères (texte blanc sur fond gris foncé) ce qui peut poser des problèmes de lisibilité à certaines personnes.



Illustration 9: Niche reproduisant l'appartement du collectionneur

A la fin de la visite, nous effectuons une halte à la librairie/caféteria (correctement desservie par l'escalier équipé et l'ascenseur comme nous l'avons vu précédemment). Lorsque l'on sort du couloir de l'ascenseur pour aller vers la librairie (-1), une porte automatique sans bouton est présente (il faut légèrement tirer et le mécanisme s'enclenche). La circulation est possible pour les personnes à mobilité réduite dans toute la librairie et la caféteria. Deux chaises pour enfants en bas âge sont également mises à disposition des visiteurs (voir illustration 10), mais une seule table est adaptée à ce niveau ; les autres tables sont en hauteur avec des chaises style comptoir. Les deux caisses sont équipées de bureaux spécialement adaptés aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant (voir illustration 11). La librairie ne comporte malheureusement aucun article à destination des aveugles et malvoyants (pas de livre audio ni de livre en braille par exemple).

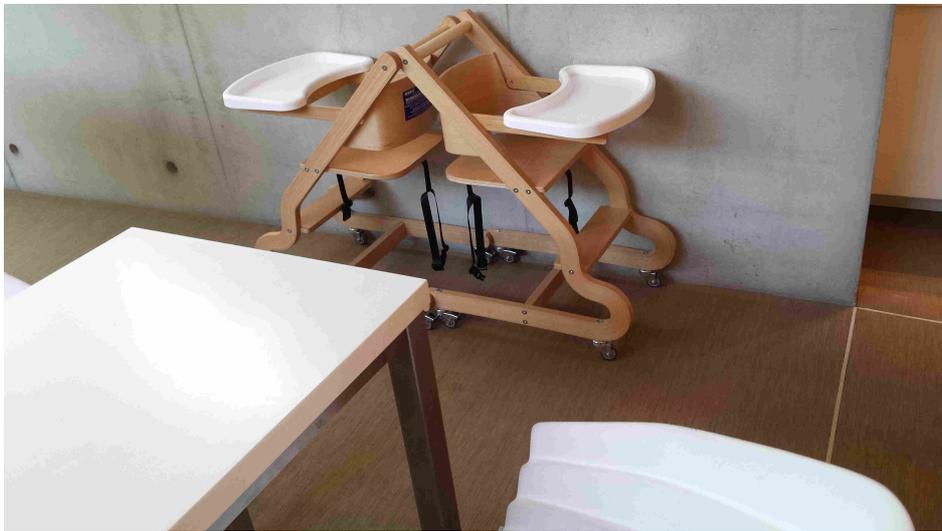


Illustration 10: Chaises pour enfants en bas âge et la table à hauteur accessible

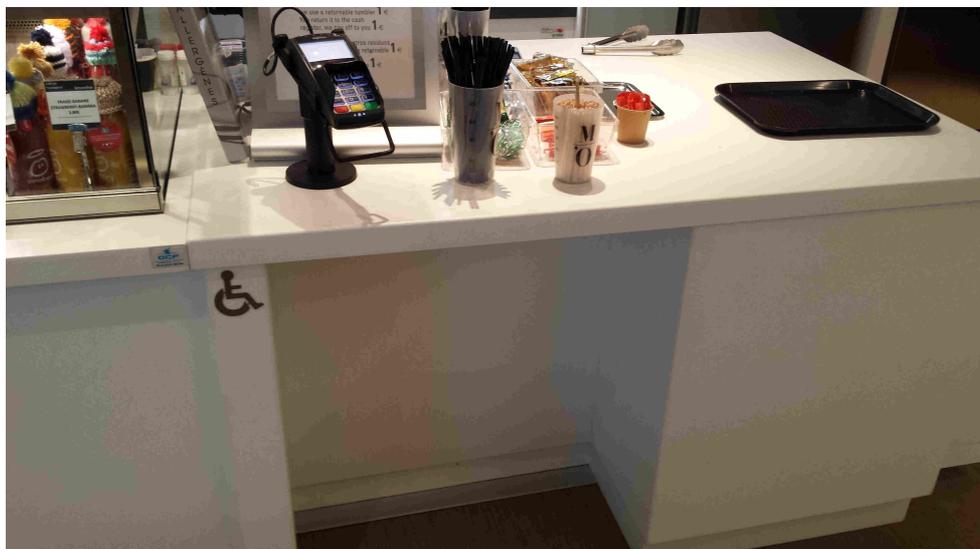


Illustration 11: Caisse de la caféteria aménagée

4) Conclusion

Les informations présentes sur le site internet du musée de l'Orangerie sont bien vérifiées sur place. Il faut toutefois que le musée s'assure de bien former le personnel sur les mesures spécifiques à adopter pour l'accueil des publics spécifiques, comme par exemple la gratuité de l'audioguide pour les déficients visuels. Il serait par ailleurs judicieux que l'audioguide couvre la totalité des œuvres du musée en audiodescription. Aussi, il est exigé de bien installer les visites en LSF pour les expositions temporaires, de sorte que les visiteurs sourds fassent confiance au musée de l'Orangerie. Enfin, il conviendrait de revoir l'accès même au musée en modernisant la rampe délabrée du jardin des tuileries et en remaniant les abords directs de l'Orangerie.

La question de l'accessibilité est essentielle dans les musées qui sont des lieux d'ouverture sur l'humanité et d'inspiration pour l'esprit. Il est cependant possible de rencontrer des difficultés dans certains cas, le lien entre scénographie et accessibilité pouvant être antagoniste. Il faut alors apprendre à surmonter ces difficultés en inventant un nouveau modèle de scénographie, profitable et optimisé pour tous les publics.

Références

Cours de Mme Françoise Hache-Bissette

Échangege de mails et appels téléphoniques avec Mme Florane Bourgine, Chargée du développement des publics spécifiques au musée de l'Orangerie.

Martine Barrès, « La situation des personnes handicapées : un enjeu de société », *Actualité et dossier en santé* 2004 /12 (no. 49), p. 15-71.

Site internet de l'association clair-obscur - <http://www.ipidv.org/article31.html>

Site internet du l'association Valentin Haüy - plusieurs pages visitées : <https://www.avh.asso.fr/fr>

Site internet du Centre Ressources Théâtre Handicap) - plusieurs pages visitées : <http://www.crth.org/>

Site internet de Légifrance - <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=&categorieLien=id>

Visite du musée de l'Orangerie et du jardin des Tuileries le 15 février